

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL132

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

-----

### ARTICLE 29 BIS

A l'alinéa 1, après les mots : « Les conseillers consulaires », insérer les mots : « et les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant une nouvelle rédaction du chapitre III.